

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2008

N°2008/11

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, DELOURME, GRANIER, IZARD, RILBA, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU.

Absents : Mmes FROIDURE, PENNEROUX, M. PEYRIERES.

Secrétaire de séance : Mme GRANIER Dominique.

La séance est ouverte à 18h40.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Mme NOVAU demande que l'on corrige en page 2 PLA par PLH.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES

Le Maire indique que l'adhésion de la commune à ce syndicat permet aux personnes de 65 ans ou plus de voyager moins cher dans tout le département de la Haute-Garonne :

- sur le réseau des cars Arc-en-ciel du Conseil Général
- sur le réseau routier des cars régionaux
- sur les trains régionaux SNCF.

Deux possibilités de réduction :

- la carte de circulation qui donne droit à 35% de réduction d'un montant de 2,50 € par an
- les bons gratuits à concurrence de deux par mois sur toute l'année soit 24 bons sachant que le coût du transport restant à la charge de la commune représente 32,5%, le solde de la dépense étant acquitté par le Conseil Général.

M. DUCASSE précise qu'il faut en informer les Saubenoises et Saubenois.

Le Maire indique que le Petit Saubenois est un bon vecteur pour véhiculer ce style d'information.

Cette adhésion a été adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS INDIVIDUELS DANS LE CADRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES

Le Maire précise qu'il y a deux types de prise en charge de financement possible :

- la carte de circulation d'un coût de 2,5 €
- et des bons gratuits au nombre maximum de 24 par an et par personne pour lesquels la participation de la commune est égale à 32,5% du coût du transport.

Le Maire propose que la carte de circulation soit financée par la commune. Quant aux bons de transport, il propose que ces derniers puissent être attribués sans conditions de ressources.

Le Maire fait communication d'un petit calcul établi sur la base de 50 utilisateurs de ce service et utilisant la totalité prévue des bons gratuits. Cela donne :

- pour les cartes 125 €
 - et pour les bons gratuits pour des déplacements Muret-Toulouse 1 560 €
- soit une dépense maximale annuelle de 1 685 €.

La participation financière de la commune dans le cadre des transports des personnes de plus de 65 ans proposée par le Maire a été adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

POLITIQUE D'AIDE SOCIALE « PASS FONCIER »

Le Maire précise que par délibération n°2008/080, le Conseil Municipal avait adopté la mise en place du Pass Foncier.

Le Maire demande que cette délibération soit annulée car incomplète ; elle ne prévoyait pas le versement de la subvention communale de 3 000 ou 4 000 € par foyer (en fonction du nombre de membres constituant la famille) versée soit au lotisseur soit directement aux familles.

Le Maire précise que ce « Pass Foncier » a été mis en place pour 7 lots du lotissement L'Enclos et que le montant maximum de la subvention sera de 28 000 €, somme inscrite au Budget Primitif 2009 de la Commune, section d'investissement.

Cette nouvelle disposition a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CONVENTION DE PARTICIPATION

Le Maire précise que la création du lotissement l'Enclos a entraîné pour la commune la mise en place de réseaux secs permettant la viabilisation de ce lotissement pour un montant de 23 000€ pour 7 lots.

Une contribution financière versée par le lotisseur pour 7 lots est fixée à 23 000 € sachant que si les 3 lots restants étaient réalisés, un avenant serait établi à la convention initiale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

EMPRUNT DE 400 000 €

Le Maire indique que DEXIA a fait une proposition à la commune pour un emprunt venant de l'enveloppe que le gouvernement a mobilisée au profit des collectivités au regard des problèmes liés aux perturbations financières inhérents à la crise.

Ce prêt sur une durée de 20 ans est à 5,77 % avec un taux révisable lié à la variation du Livret d'Epargne Populaire dont le taux actuel est de 4,5 %.

Cet emprunt a une période de mobilisation de 6 mois et sera versé au maximum le 30 juin 2009. Mais pendant cette période de 6 mois, il pourra faire l'objet de plusieurs débloqués supérieurs à 10 000 €.

Cet emprunt peut être renégocié en fonction des mouvements financiers dans les années futures.

Le Maire précise que cet emprunt servira à équilibrer la section d'investissement lors de l'élaboration du Budget Primitif 2009.

Le Maire dit n'avoir de réponse exacte aux projets d'investissement 2009. C'est à la Commission des Finances, ouverte à tous, de faire des propositions et ensuite au Conseil Municipal de décider.

La liste des travaux possibles est la suivante :

- ↗ Travaux Pool Routier chemin Mesplé
- ↗ Divers travaux Pool Routier
- ↗ Agrandissement de la Mairie
- ↗ Bâtiment annexe pour les ateliers municipaux
- ↗ Restauration de l'Eglise (peintures)
- ↗ Acquisition terrains GOUBET (bâtiment Petite Enfance)
- ↗ Terrains « Le Verger »
- ↗ Eclairage de Noël
- ↗ Aménagement de la place de l'Europe
- ↗ Bâtiment Judo
- ↗ Et quelques acquisitions éventuelles de matériel

Le Maire précise une nouvelle fois qu'il faut réfléchir aux priorités et se projeter dans l'avenir pour réaliser la salle omnisports qui fait partie du contrat moral passé entre les Saubenois et le Conseil Municipal lors des élections 2007.

Le Maire prend pour exemple de réflexion l'agrandissement de la Mairie qui, à la lumière des propositions diverses, a été repensé et réduit de la moitié du coût initial. Cela représente une économie d'environ 200 000 €.

Le Maire pose le problème de la disponibilité de la salle polyvalente qui n'est pratiquement occupée que par le Judo.

Le Maire argumente que si l'on pouvait déplacer le Judo dans un bâtiment réalisé à cet effet, on laisserait une plus grande facilité de gestion de la Salle Polyvalente.

Pour déplacer le Judo dans un bâtiment préfabriqué, il faut compter 550 000 € TTC. Ceci est un choix à faire, une réflexion à mener.

Faut-il attendre et construire une salle omnisports et y rajouter un bâtiment attenant réservé au Judo ou bien réaliser dès l'année prochaine un bâtiment indépendant avec possibilité d'extension à d'autres disciplines sportives avec douches et vestiaires communs ?

M. NOVAU pose la question sur une réalisation d'un tel bâtiment alors que l'on fonctionne déjà depuis plusieurs années en démontant et en remontant les tapis de judo et que l'on peut encore perdurer quelques années de plus et avoir une salle omnisports digne de ce nom.

M. BERGIA se demande s'il ne faudrait pas mutualiser la construction d'une salle omnisports avec la réalisation d'une salle de Judo, mais il est certain que l'enveloppe sera bien plus importante.

Mme NOVAU rappelle que les habitants de Saubens attendent la construction d'une salle omnisports et socioculturelle et précise que lors de la campagne électorale des promesses avaient été faites.

Le Maire pense qu'une telle salle pourra être réalisée autour des années 2011/2012, mais qu'une salle seule ne viendra pas résoudre le problème des tapis de Judo.

Mme NOVAU pense qu'en ne réalisant pas cette salle de Judo, on peut grâce à cette économie et d'autres au cours des années suivantes pouvoir réaliser le projet de construction de la salle omnisports.

M. MARIUZZO pense que si l'on construisait en 2009 un bâtiment pour le judo, on reporterait la perspective de construction de la salle omnisports vers 2011/2012.

M. BERGIA demande si on ne peut pas étudier une construction d'un Dojo plus petit que le projet actuel.

Le Maire répond que oui mais on ne peut pas faire de compétitions.

M. BERGIA signale qu'à partir du moment où on va construire cette salle on va créer des besoins.

Le Maire précise que la salle polyvalente actuelle sera toujours utilisée par l'école du fait de sa proximité et qu'une salle plus éloignée dissuadera du fait du temps de déplacement. Les enseignants à s'y rendre.

M. BEAUVILLE conclut qu'il faut deux salles et surtout bien cibler le choix d'utilisation d'une telle salle.

Mme IZARD est favorable pour une construction d'une salle omnisports à laquelle on juxtaposerait un petit bâtiment pour l'entraînement du Judo et qu'en cas de compétition le Dojo serait transféré dans la grande salle.

Considérant les besoins de financement, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de recourir à cet emprunt de 400 000 €.

VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire propose de muter 22 710 € des dépenses imprévues vers plusieurs articles du chapitre 011 en section de fonctionnement.

Mme NOVAU remarque que c'est la première fois que l'on utilise les dépenses imprévues pour venir équilibrer un chapitre de dépenses réelles.

Le Maire précise que cette année les dépenses de fonctionnement surtout pour l'entretien bâtiment, matériel roulant, voirie, biens immobiliers sont en forte augmentation en relation avec de gros sinistres comme le réseau d'eau de l'école.

VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRIMITIF 2008 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire propose de muter 481 € de l'article 6811 vers l'article 63512 afin de pouvoir régler les taxes foncières pour l'exercice 2008.

Ces deux virements de crédits sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le Maire rappelle que lors de l'envoi des documents inhérents à ce conseil, il a été adressé à tous les conseillers une petite note technique sur le budget afin de familiariser les élus sur les techniques de base de la construction d'un budget.
- ❖ Le Maire précise qu'une plaquette retraçant une synthèse sur les Assises de la Mobilité éditée par TISSEO est consultable en Mairie.
- ❖ Mme IZARD demande où en est la réflexion sur le déplacement des pigeons.
Le Maire répond que plusieurs solutions sont proposées mais d'un coût assez élevé.
M. BEAUVILLE précise que les gardes particuliers pourraient s'occuper d'un tel problème.
- ❖ M. EBENDINGER souhaite savoir où en est l'étude sur les transports de la CAM.
Le Maire répond que l'état des lieux et les premières propositions ont été faits mais qu'il manque à les confronter avec TISSEO et le plan du Conseil Général.
- ❖ M. BERGIA demande si on a de nouvelles informations sur la construction de la ligne TGV.
Le Maire répond que manifestement si l'on veut le TGV, il faudra payer reste à définir de calendrier des versements.
- ❖ M. BERGIA demande où on en est de la reprise des activités du Comité des Fêtes.
Le Maire répond qu'on est dans l'attente d'une réponse suite à la réunion organisée à ce sujet de deux personnes présentes mais que le délai arrive à son terme et que nous n'avons pas eu d'autres signes encourageants.
- ❖ M. BEAUVILLE indique qu'il serait souhaitable de mettre en place sur la RD56 entre ROQUETTES et la commune un panneau signalant la présence de gibiers.
Le Maire précise qu'il serait souhaitable que le Président de la Chasse fasse une demande écrite au Maire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.